

DELIBERATION N° 79/102 : MOBILIER PUBLIC

Sur proposition de Monsieur DAUX, chargé de la Commission "Environnement",

Vu, les crédits ouverts à la section d'investissement, au budget primitif 1979,

Vu, la délibération du 20 Août 1979, décidant de contracter un emprunt de 507 000 F auprès de la Banque du Crédit Mutuel Lorrain,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à commander aux Etablissements BRUNEAU, 17, rue de la Croix Martre à PALAISEAU : 20 corbeilles en tôle, avec pieds, pour une dépense de 4 280 F 80 T.T.C.,
- autorise le Maire à passer commande à la Société SPORTS-BACH à GEISPOLSHEIM de : 33 bancs publics, pour une dépense T.T.C. de 23 375 F 00,
- autorise le Maire à passer commande à la Société SABEL à DOGNEVILLE de : 10 bacs en gravillons lavés pour une dépense de 5 981 F 32 T.T.C.,
- autorise le Maire à passer commande à la Société HUSSON et Compagnie à ORBEY de la fourniture de 6 abris-bus pour une dépense T.T.C. de 58 860 F 00.